

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que **le Règlement relatif à l'appel à projet pour le budget participatif de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, exercices 2024-2025** a été voté par le Conseil communal en date du 12 décembre 2023.

La décision du Conseil communal peut être consultée par le public, au service Juridique de l'Administration communale, Espace du Cœur de Ville, 1, au 4^{ème} étage, à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 15 heures 30, à partir du **21 décembre 2023**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **20 décembre 2023**.

Le Directeur général,

G. Lempereur



La Bourgmestre,

J. Chantry

